

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le treize mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, Maire. **Cette convocation fait suite à l'absence de quorum lors du conseil municipal du 09 mars 2026.**

En exercice : 11
Présents : 06
Absents : 05
Votants : 08

Date de la convocation :
09/03/2026

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Absents : GARDET Benjamin pouvoir à BOURGEOIS-ROMAIN Florent, MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, MORONI Bruno, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric.

Secrétaire : AINOZ Jean-Louis

Délibération 2026-03D13 – Création d'une garderie et d'une salle associative – Avenant n°1 au Lot 12 Chauffage - ventilation - sanitaires – LANARO

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025-10D05 du 1^{er} octobre 2025 attribuant à la société LANARO le lot 12 (chauffage – ventilation – sanitaires), du marché de création d'une garderie et d'une salle associative, pour un montant de 157 381 € H.T.,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter à ce marché des travaux pour dissocier les alimentations EFS, de la garderie et de la salle associative, des alimentations EFS des 4 logements situés au-dessus.

Par conséquent, il convient de passer un avenant n°1 pour un montant de 4 652 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve l'avenant n°1 au lot 12 (chauffage – ventilations – sanitaires) attribué à la société LANARO pour un montant de 4 652.00 € portant le montant total du lot 12 à 162 033 € H.T.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toute pièce nécessaire son exécution.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

